

Opter pour l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL)

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 30/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 30/09/2019

L'un des inconvénients majeurs de l'entreprise individuelle concerne votre responsabilité illimitée. En optant pour l'entreprise individuelle à responsabilité limitée, vous évitez d'engager votre patrimoine privé en cas de difficultés dans le cadre de l'exploitation. Comment faire pour bénéficier de ce statut ? Quelles sont les autres conséquences d'une telle option ?

Entreprise individuelle à responsabilité limitée : aspects juridiques

C'est une entreprise individuelle... L'entreprise individuelle à responsabilité limitée est, comme son nom l'indique, une entreprise individuelle. En optant pour cette forme d'entreprise, vous ne créez pas une société : vous restez entrepreneur individuel.

... mais à responsabilité limitée ! ...

{ABONNEZ-VOUS}

Entreprise individuelle à responsabilité limitée : aspects fiscaux

C'est une entreprise individuelle... Le résultat de l'entreprise est calculé à son niveau et imposé entre vos mains à l'impôt sur le revenu, que ce résultat soit appréhendé ou non : le bénéfice est ajouté à vos revenus (même si vous ne faites aucun prélèvement) et le déficit vient diminuer vos autres revenus.

Une option est possible : changez de régime fiscal ! ...

{ABONNEZ-VOUS}